

Travaux de la Chambre

les partis ont honnêtement essayé de régler ce genre de différends. La période des questions se déroule beaucoup mieux maintenant. J'espère qu'à l'avenir, s'il a des sujets de préoccupation légitime, le secrétaire parlementaire les soumettra aux partis d'opposition.

M. le Président: Je désire remercier le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis), le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le député de Churchill (M. Murphy) pour leurs interventions. Évidemment, j'examinerai la transcription et je ferai rapport à la Chambre au moment opportun.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle au sujet des travaux qu'il a l'intention de mettre en délibération d'ici la fin de la semaine, ce qui exclura j'espère, les douteux rappels au Règlement de son secrétaire parlementaire aujourd'hui.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député peut, quand il le veut, invoquer le Règlement au sujet de l'ordre des travaux de la Chambre.

Nous poursuivons aujourd'hui et demain l'étude du projet de loi C-11. Cette mesure semble susciter le plus grand intérêt. Vu sa popularité, nous continuerons de l'étudier.

Nous débattons le C-11 aussi lundi, si l'étude n'en est pas terminée. Quand elle le sera, nous passerons au projet de loi C-4 inscrit au nom de la ministre des Communications (M^{lle} MacDonald). S'il nous reste du temps, nous mettrons en délibération le C-2, inscrit au nom du ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Mardi, nous comptons proposer la deuxième lecture le projet de loi inscrit au nom du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) concernant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Selon toute probabilité, la journée de mercredi sera réservée à l'opposition.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, avant de terminer mes remarques à propos du projet de loi C-11, je voudrais dire à quel point il importe de prendre des mesures positives dans le domaine des allocations familiales. Les députés en général, moi-même y compris, sont en faveur d'un versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants. Toutefois, certains aspects du crédit d'impôt pour enfants seront analogues à ceux de nombreux autres programmes du gouvernement, dont l'indexation partielle du coût de la vie après 1989. Cette mesure me rappelle la diminution progressive des allocations familles désindexées l'an dernier, ce qui entraîne une baisse de revenu réel pour ceux qui doivent subvenir aux besoins d'une famille. En outre, les dépenses que les familles doivent acquitter ne sont pas touchées seulement par l'inflation qui a tendance à exister dans le commerce et qui sert à combler les coûts et à majorer les profits des entreprises, mais elles souffrent aussi des diverses modifications fiscales imposées par le gouvernement.

Je veux parler plus particulièrement des taxes de vente que le gouvernement conservateur a majorées sensiblement en plusieurs étapes. Je pense que la taxe perçue sur les matériaux de construction qui a été majorée de 1 p. 100 et à nouveau portée à 7 p. 100 à l'automne de 1984. Nous constatons à cet égard une majoration des taxes de l'ordre de 50 p. 100.

S'il est exact qu'une augmentation de 2 ou 3 points se fait relativement moins sentir quand les taxes sont élevées, l'effet cumulatif de ces taxes de vente et d'accise se traduit par une augmentation des coûts supportés par toutes les familles, aussi bien les plus pauvres que celles à revenus moyens et les riches. Bien sûr, ce sont les plus pauvres et celles de la catégorie moyenne qui souffrent le plus de l'effet de ces taxes. Leur revenu en est réduit, et elles paient autant par achat que d'autres qui ont beaucoup plus de revenus. Le gouvernement a admis en partie les effets variés que cela a, car il y avait au budget du printemps dernier une disposition sur laquelle nous allons voter un de ces jours, et qui prévoit un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Cela compense en partie, mais il n'en demeure pas moins que les familles des catégories moyennes, celles des Canadiens moyens, vont voir augmenter leurs dépenses et réduire leur pouvoir d'achat quand ces taxes seront imposées. Elles constatent que le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente et le crédit d'impôt pour enfants leur rapportent très peu, sinon rien du tout.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: La parole est au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Je veux signaler à la Chambre et au député qu'il lui reste encore cinq minutes.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que de plus en plus de Canadiens se retrouvent dans cette situation. Les travailleurs qualifiés de Collingwood qui ont perdu leur emploi du fait de la fermeture du chantier naval de Collingwood il y a un mois nous montrent l'affligeant exemple de Canadiens qui avaient de bons revenus et qui n'avaient pas trop à s'en faire au sujet de ces augmentations, mais qui une fois sur le pavé se retrouvent en train de chercher du travail dans Dieu sait quelle région. Si les patrons ont du mal à trouver du personnel dans le commerce de détail et dans les services, c'est sûrement parce que les salaires qu'on y gagne sont absolument insuffisants. Voilà pourquoi la décision prise par le gouvernement de donner davantage aux plus nécessiteux ne fait rien pour ces gens-là. Ils paient plus de taxes et d'impôts, voient s'effriter leur revenu